



	Compte rendu du Conseil de Faculté	
	Séance du 13 mars 2023	

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
M. Jean-Gabriel CONTAMIN, Doyen	X		
Mme Carole VAN GOETSENHOVEN, représentante du premier président de la Cour d'appel de Douai			X
M. Eddy JACQUEMART, représentant du Conseil municipal de Lille	X		
Représentant.e du Conseil régional			X
M. Martin GRASSET, Président du centre de formation professionnelle des avocats		Vincent Dupont	
Mme Anne SEULIN, représentante du Président de la Cour administrative d'appel de Douai		Jacques Lecompte	
M. Alain CADET			X
Mme Delphine LECAILLE		Gilles Toulemonde	
Mme Evelyne MERCHEZ		Jacques lecompte	
<u>Enseignant-e-s collègue A</u>			
Mme Carole BACHELOT	X		
M. Christian BEN LAKHDAR	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD- PINET		Aymeric Potteau	
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
M. Eric KERCKHOVE		Anne-Cécile Douillet	
M. Aymeric POTTEAU	X		
Mme Johanne SAISON		Aymeric Potteau	
M. Denis VOINOT		Christian Ben Lakhdar	
<u>Enseignant-e-s collègue B</u>			
M. Vincent DUPONT	X		
Mme Nathalie ETHUIN	X		
Mme Frédérique LE DOUJET	X		
M. Perry MAURY		Gilles Toulemonde	
M. Leny PATINAUX		Anne-Cécile Douillet	

M. Barnaby PELL	X		
M. Gilles TOULEMONDE	X		
Mme Sidonie VERHAEGHE	X		
Collège AITOS			
M. Jean-Christophe DERIAU		Violaine Sander	
M. Younès HADDADI	X		
M. Jacques LECOMPTE	X		
Mme Violaine SANDER	X		
Collège usagers			
Mme Chloé AFONSO (suppléant : M. Christian MALENGELE)	X		
M. Gaëtan BEST (suppléant : M. Samuel GOMEZ)	X		
Mme Claire CATHELAIN (suppléant : M. Vito CHOLLET)	X		
Mme Messyla DE ANDRADE (suppléant : M. Louis BOUCLY)		Chloé Afonso	
Mme Romane DELERUE (suppléant : M. Louka STAWSKI)	X		
M. Tomas KEBBATI (suppléante : Mme Anaïs GOLLAIN)	X		
M. Gaspard LEVEUGLE (suppléante : Mme Sarah MEHALA)	X		
Mme Adria MADELIN (suppléant : M. Florian SURMONT)		Claire Cathelain	
Mme Lucie MEGNIEN (suppléant : M. Enzo EVRARD)		Chloé Afonso	
Mme Shehrazade MESSAOUDI (suppléante : Mme Ilona VERMEERSCH)	X		
Mme Mélanie PINTE (suppléante : Mme Jade LEFEBVRE)	X		
M. Samuel RIGAUD (suppléante : Mme Alice BIERRET)	X		
Membre avec voix consultative			
M. Florent BAUDE, directeur de l'IPAG			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis de CARBONNIERES, directeur de l'IEJ			X
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE, co-directeur de l'ICEU-ICH			X
M. Tony DELETTREZ, directeur des services d'appui adjoint	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, directeur des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X

Sur proposition de Monsieur le Doyen, une minute de silence est observée en mémoire de Madame Marion Leboucher, ancienne étudiante du master Recherche en science politique de notre Faculté et doctorante à l'Université de Montréal décédée quelques semaines avant la soutenance de sa thèse. Monsieur le Doyen adresse aux proches de cette victime d'un accident routier effroyable ses pensées les plus attristées.

Débat et vote relatifs aux questions budgétaires

→ Sur les demandes de subventions des associations étudiantes

Madame Nathalie Ethuin, assesseure Vie étudiante, rappelle que notre Faculté a la volonté de soutenir les associations et qu'un budget annuel de 15 000 euros a été ouvert à cet effet. Les associations obtiennent par ailleurs des subsides à travers le Fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE). La commission de sécurité qui a visité les locaux des associations nous a alertés sur les nécessaires travaux à entreprendre pour rénover et mettre en sécurité complète ces locaux. Pour la rénovation, il a été proposé que le Campus prenne en charge l'achat des peintures, qui seront mises à la disposition des associations concernées afin que leurs membres puissent réaliser par eux-mêmes ces travaux. Les associations sollicitent l'octroi de subventions de montants divers, mais qui toutes portent sur l'achat de mobilier et d'électroménager, sans dépasser au total le montant de la ligne budgétaire initiale.

La réfection complète des sols et des plafonds des locaux associatifs a un coût estimé à plusieurs dizaines de milliers d'euros, mais dans le contexte d'un investissement non encore autorisé, ce projet ne peut dans l'immédiat être programmé ni réalisé. Ainsi, les propositions faites au Conseil permettent de parer au plus pressé.

Une demande de soutien financier a été exprimée par la Clinique juridique de Lille, qui pour participer au concours de l'académie de Droit international de La Haye, aux Pays-Bas, doit boucler un budget de prise en charge des déplacements et de la restauration sur place, budget dans lequel il manque 500 euros.

Toutes ces propositions rencontrent un avis favorable unanime.

Informations

→ Sur les discussions autour des maisons accolées au Campus Moulins

Lors d'une réunion de travail avec Madame Rodes, adjointe à la maire de Lille, et ses services, a été réaffirmé le souhait que les deux maisons de ville acquises par notre Université soient maintenues dans le parc locatif et restent donc des lieux d'habitation. Conscients néanmoins du besoin d'espace que présente notre Campus, et tout particulièrement pour la vie étudiante, les services municipaux vont se mettre en quête d'un local à proximité, qui répondrait aux besoins que nous avons exprimés.

Notre attente est donc intégrée dans un projet plus général de réaménagement du quartier. Une réponse doit nous être apportée avant la fin de l'été.

Approbation du compte rendu du Conseil de Faculté du 23 janvier 2023

Elle est obtenue à l'unanimité.

Débat et vote relatifs aux questions institutionnelles

→ Sur la révision de statuts de la Faculté

Monsieur le Doyen rappelle les principes structurants qui ont été adoptés par le groupe de travail constitué au sein du Conseil de Faculté pour proposer une révision des statuts de la Faculté :

- des statuts qui portent sur l'essentiel et un règlement intérieur qui précise, ce même règlement intérieur étant plus aisément modifiable et donc permettant une plus grande souplesse dans l'adaptation à des situations nouvelles ;
- maintien de l'autonomie des laboratoires dans la conduite de la recherche ;
- confirmation dans les statuts de la fonction d'assesseur BIATSS aux conditions de travail ;
- confirmation dans les statuts de l'existence d'une Commission Vie étudiante.

Afin de ne pas lier les prochaines équipes de direction de la Faculté à des choix conjoncturels, les autres fonctions d'assesseur telles que nous les rencontrons actuellement, ainsi que les instances de concertation et d'échanges qui ont été mises en place, seraient laissées à la discrétion des futurs décisionnaires.

Parmi les trois assesseurs en charge des questions de formation, l'un d'entre eux devra devenir l'assesseur Formation, fonction qui nous est imposée de par les statuts de l'EPE.

Monsieur le Doyen propose que, pour des raisons pratiques, la future Commission Formation avoir la même composition que celle du Conseil de Faculté, avec une Commission Recherche qui elle puisse s'en différencier, avec en l'occurrence une participation plus soutenue des laboratoires.

Quatre fonctions d'assesseur apparaîtraient dans les statuts : assesseur Formation, assesseur Recherche, assesseur étudiant, assesseur BIATSS.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

→ Sur la procédure d'élection du prochain directeur, de la prochaine directrice de l'Institut d'Etudes Judiciaires

Les statuts de l'Institut d'Etudes Judiciaires sont très succincts sur le mode d'élection du directeur/de la directrice : il/elle est nommé.e par le Doyen sur proposition du Conseil d'administration et après avis du Conseil de Faculté. Le CA de l'Institut d'Etudes Judiciaires a proposé de préciser cette procédure pour la prochaine élection, le futur directeur/la future directrice ayant notamment pour mission d'actualiser et de préciser les statuts en vigueur. La procédure proposée s'inspire largement de celle utilisée pour l'élection du Doyen de la Faculté et elle obtient un avis favorable unanime.

Débat et vote relatifs aux questions patrimoniales

→ Sur la plaque commémorative du bâtiment T

Des étudiants s'interrogent sur l'absence de drapeau tricolore sur la plaque commémorative des agents de la Faculté morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale et Monsieur le Doyen invite les membres du Conseil à réfléchir à une réponse à apporter à ce questionnement sur la mémoire que doit entretenir une Faculté comme la nôtre.

Débat et vote relatifs aux questions de formation

→ Sur le calendrier 2023 – 2024

Monsieur le Doyen rappelle que notre calendrier doit s'inscrire dans celui défini par l'Université, avec des adaptations propres à nos besoins. L'expérience nous a montré que les choix de calendrier peuvent avoir des conséquences néfastes sur la programmation des examens comme sur celle des enseignements.

Monsieur Olivier Lanselle présente trois versions du calendrier universitaire pour l'année prochaine, avec toutes trois un premier semestre identique.

Dans la version 1, la prérentrée est arrêtée au 1^{er} septembre, avec une reprise des cours le 4 septembre et des TD le 18 septembre. Les vacances d'automne seraient du 28 octobre au 5 novembre, suivies d'une semaine de rattrapage, puis d'une autre de révisions, pour se conclure par deux semaines d'examens avant les vacances de fin d'année.

Pour le semestre 2, la reprise des cours interviendrait le 8 janvier, avec une pause pédagogique en février, des rattrapages pendant le mois de juin et deux semaines d'examens, sans cependant aucune période de révisions. Dans la version 2, une semaine de révisions et une semaine de pause pédagogique sont supprimées. Enfin, dans la version 3, une semaine de révisions est conservée, mais les examens sont scindés entre avant et après les vacances de printemps.

Madame Violaine Sander attire l'attention du Conseil sur la nécessité de disposer de résultats très tôt pour les L3 qui postulent à un master.

Des élus étudiants expliquent que l'absence de possibilité de révisions leur semble difficile à concevoir.

Monsieur Lanselle propose une version 4, inspirée de la version 3, en incluant une période d'examens entre le 8 et le 11 mai, ce qui libère ainsi trois semaines et demi de rattrapage, mais conduit à de prévisibles difficultés de correction et de délibérations. Il alerte aussi sur le fait que les personnels BIATSS concernés ne pourraient pas profiter du pont de l'Ascension et seraient contraints de venir travailler un samedi.

Monsieur le Doyen propose que la version 3 soit abandonnée au profit de la version 4 et soumet ainsi les trois versions au vote du Conseil.

Vote sur l'approbation du calendrier universitaire pour 2023 - 2024 :

Version 1 : 13 pour

Version 2 : 3 pour

Version 4 : 20 pour

Blanc : 0

Ne prend pas part au vote : 0

C'est donc la version 4 qui est retenue.

→ Sur plusieurs conventions

• **Convention sur le master Recherche en science politique entre la Faculté et l'Institut d'Etudes Politiques de Lille**

Est proposée par Madame Carole Bachelot la reconduction d'une convention liant notre Faculté à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille et portant sur le master 2 Recherche en science politique : des enseignants de l'IEP prennent en charge des séminaires et des étudiants de l'IEP nous rejoignent chaque année en M2. Cette convention formalise et garantit le partage des coûts entre les deux établissements, avec une possibilité pour nos étudiants d'obtenir un certificat d'études politiques de la part de l'IEP s'ils suivent ce M2.

Cette convention est validée à l'unanimité.

• Sur les modifications de maquette pour 2023 - 2024

Madame Violaine Sander détaille les demandes de modifications en master et licence professionnelle :

- Master Science Politique, parcours action humanitaire : changement de répartition de volume horaire entre deux cours ;
- Master Droit du numérique : mise à jour du parcours du Double Diplôme suite à une mise à jour de la maquette de Murcie ;
- Master DIDE : modification au sein de l'UE projet de l'étudiant au master 1 ;
- Master Droit de la santé : création de cours suite à son passage à l'apprentissage et des demandes remontées de la part des étudiants et employeurs pour avoir plus de cours sur la thématique RH dans la Fonction publique hospitalière ;
- Master Droit de la distribution : suppression de certains TD et création de nouveau CM. En Master 2, des changements suite à la démutualisation de certains cours avec le parcours Droit de la propriété Industrielle qui passe à l'apprentissage ;
- Master Droit pénal : cours qui deviennent obligatoires, création ou suppression de TD etc, mais à coût constants.
- Licence professionnelle métiers du notariat : changement du fait de certains cours non pourvus en intervenants dans le domaine recherché.

Elle présente aussi les maquettes définitives des quatre M2 passant à l'apprentissage.

L'ensemble des modifications est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Delettrez rend compte d'une modification dans le semestre 2 de la troisième année du parcours DIDE : dans l'unité de spécialisation « Droit privé », ajout du CM et du TD « Droit des libertés fondamentales », modification acceptée à l'unanimité.

• Sur l'organisation de la Faculté en situation de fermeture du Campus pour circonstances exceptionnelles

Monsieur le Doyen a souhaité que cette question soit rajoutée à l'ordre du jour de ce Conseil, au regard des événements récents que notre Faculté a vécus.

L'objectif constamment affiché par notre Faculté a été de laisser la possibilité aux étudiants et aux enseignants de se mobiliser, tout en permettant à ceux qui souhaitent étudier de le faire. Ainsi, les enseignants ont-ils été invités à ne pas pénaliser les étudiants qui seraient en retard, voire absents, lors des journées de mobilisation interprofessionnelle. Dans les situations de blocage (hors journées de mobilisation interprofessionnelle), a été proposé, dans l'urgence, aux enseignants d'utiliser le distanciel pour dispenser leurs enseignements.

Au regard de ces expériences vécues récemment, pour éviter de prendre des décisions sans s'inspirer de principes soutenus par le Conseil de Faculté et pour cadrer quelque peu ces principes, Monsieur le Doyen souhaite proposer des principes d'organisation de la Faculté, en situation de fermeture du Campus pour circonstances exceptionnelles :

- 1- Acter que la forme d'enseignement en présentiel doit être privilégiée autant que faire se peut.
- 2- Acter qu'en cas de fermeture du Campus Moulins dans des circonstances exceptionnelles ou inhabituelles, il est possible au Doyen de proposer aux enseignants de passer leurs enseignements en distanciel aux jours et horaires prévus de leurs enseignements.
- 3- Acter que, si les enseignants se saisissent de cette possibilité, ils doivent :
 - a) Transmettre le lien de connexion aux étudiants, soit directement via Moodle ou courriel (s'ils peuvent ainsi le transmettre à l'ensemble de leurs étudiants), soit en passant par la scolarité ;
 - b) Assurer ces enseignements conformément au planning prévu, mais en distanciel synchrone et asynchrone (autrement dit, en créant une conférence Zoom lorsqu'il s'agit d'un TD/cours/séminaire à effectifs limités et demandant des interactions, en créant un webinaire Zoom pour des cours à effectifs importants et demandant moins d'interactions, en faisant le cours à l'heure dite, en l'enregistrant, puis en mettant à disposition des étudiants un lien audio ou vidéo, téléchargeable ou non, pour une durée déterminée ou non, vers l'enregistrement). Synchrone pour conserver le rythme prévu dans le planning. Asynchrone (en mettant donc un lien audio ou vidéo vers le cours enregistré à destination des étudiants) pour répondre à la situation d'étudiants qui auraient des difficultés de connexion pour suivre un enseignement en direct ;
 - c) Pour les enseignements à plus petits effectifs et plus interactifs (TD, séminaires, ...), le mieux serait que chacun puisse avoir la caméra ouverte pour se rapprocher de la situation qui est celle d'une salle en présentiel.

Toutefois, dans la mesure où certains étudiants peuvent ne pas disposer de caméras ou de connexion suffisante pour être en visio tout au long de l'enseignement, on ne peut pas refuser à un étudiant qui n'aurait pas sa caméra de suivre le cours. On peut toutefois alors l'interroger à l'oral pendant le cours pour s'assurer qu'il suive ».

Vote sur l'approbation des principes d'organisation de la Faculté en situation de fermeture du Campus pour circonstances exceptionnelles :

20 pour ; 10 contre ; 0 blanc ; 3 « ne souhaitent pas participer au vote »

• **Sur le tableau des conditions d'accès aux années d'études L2 et L3**

Monsieur Delettrez indique qu'aucune modification n'est introduite dans les conditions d'accès, si ce n'est un allongement de la campagne pour ces accès, que l'on propose de clore le 13 juillet et non le 30 juin. Ces accès concernent soit les transferts (étudiants qui arrivent d'une même licence en L2 ou L3), soit les accès dérogatoires (demande d'entrée en L2 ou L3 sans avoir par exemple la L1 de la même mention).

Monsieur Toulemonde demande que soit mentionné que la L2 et la L3 en formation continue sont réservées à un public de formation continue.

Questions diverses

Monsieur Tomas Kebbati rapporte au Conseil l'existence d'une pétition mise en oeuvre par des étudiants de L3 en science politique qui souhaitent alerter sur la moyenne globale de 5 que présente une matière, le « Droit international public ». Ces 112 pétitionnaires considèrent que les notes attribuées sont injustes et demandent leur neutralisation. Sollicité, le président du jury n'a pas encore exprimé de réponse. Monsieur Aymeric Potteau rappelle qu'il appartient au président de jury d'attirer l'attention sur les moyennes par matière, pour qu'une appréciation ainsi éclairée soit portée par le jury souverain.

Cet enseignement qui est pris en option par les étudiants de L3 science politique apparaît plus comme un cours d'approfondissement alors que les étudiants recherchent plutôt un cours d'introduction au droit international public. Madame Ethuin avance que l'existence d'un livret d'information sur le contenu des enseignements alerterait les étudiants sur les attendus de chaque cours et éviterait ainsi des incompréhensions.

Monsieur le Doyen rappelle que ce type de questions ne dépend ni du Doyen, ni du Conseil de Faculté, mais du jury concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.